

Le 5^e adjoint de la Plaine-des-Palmistes voulait coucher avec la femme d'un opposant

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. Harcelée sexuellement par un adjoint au maire de la Plaine-des-Palmistes durant des mois, une jeune femme a déposé plainte. A l'audience, Jean-Christophe Padre, 5^e adjoint chargé de l'urbanisme, est revenu sur ses déclarations. Maintenant, il ne tait, en criant au complot politique.

SAINT-DENIS

C'est un dossier rassembleur mêlant habilement sensuel, voire moral, et abîmement de comptes sur fond de changement de majorité au sein de la commune de la Plaine-des-Palmistes qui a été ébroué hier devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis. Comme ça qui n'en finit pas de faire parler d'elle devant la juridiction de Champ-René à cause de certains de ses anciens ou nouveaux élus.

Hier, c'était au tour de Jean-Christophe Padre, facteur de son état, mais aussi 5^e adjoint de la nouvelle majorité, chargé de l'urbanisme. En partie civile, une femme dont le mari a non seulement le malheur d'avoir une épouse plutôt jolie mais aussi et surtout employé communal, ancien responsable des employés communaux, et très proche de l'ancienne majorité.

Constat 2009, la victime dépose plainte contre Jean-Christophe Padre. Elle explique que depuis au moins trois ans, Padre la harcèle sexuellement. Aux enquêteurs, elle raconte comment ce

dernier lui a dit vouloir coucher avec elle. La situation va prendre une autre tournure après les élections municipales et l'arrivée d'une nouvelle majorité à laquelle le facteur appartient. A l'audience, Jean-Christophe Padre revient sur ses déclarations alors qu'il avait tout reconnu devant les juges. « J'ai été brutalement par les généralistes dans ce genre à me (garder à) vue qu'il n'a jamais subi, rien », lance le prévenu. « J'ai une femme que j'aime et avec qui je vis depuis 15 ans. Alors je ne comprends pas pourquoi j'aurais fait cela », lance l'adjoint. Mais certains faits tendent bien à démentir le harcellement.

"UNE SENSATION DE HONTE POUR NOTRE RÉPUBLIQUE"

Padre reconnaît même devant les juges avoir dit à la victime qu'il voulait coucher avec elle devant son mari. Mais qui, juste après les élections, a fallé-léner être constaté responsable du harcèlement avec deux employés sous ses ordres. M. Alain Antoine, pour la partie civile, va se livrer à une plaidoirie pro-



« Jean-Christophe Padre est accusé de harcèlement sexuel dans le cadre de ses fonctions.

che d'un réquisitoire. « Éprouver un sentiment de honte », lance l'avocat. « Un sentiment de honte pour notre République. C'est le 5^e adjoint de la mairie et il se dit, il se veut honnêtement. Il invente des genres à vue qu'il n'a jamais faits. C'est en fait, adjoint chargé de l'urbanisme et qui utilise son mandat pour harceler une personne dont des motifs et on lui tous les jours. Comme il n'a rien pu à faire pour sa cliente, il va décrire ce qu'il », poursuit M. Antoine. « Ici, ça n'est ni l'acte, mais bien sur le plan psychologique que sur le plan psychologique », conclut l'avocat.

"IL EST DANS LE FROBAGE ET IL VA SE GAVER"

Si la plaidoirie de la partie civile ressemble à un réquisitoire, celle de Dominique Auter sera implacable et cossue. « C'est une bien triste audience où l'on voit un élu de la République qui, pour avoir des avantages sociaux, renonce la carrière du mari et parvient même à le caser », réplique le vice-procureur. « Depuis trois ans, l'importance cesse de croître. Après, il y a les élections et il passe dans la majorité. Il

est dans le frobage et il se gave. Il va en profiter et il s'en amuse. Il y a aussi du harcèlement moral derrière tout cela, et il insiste en en faisant plus. Ça a l'impression d'être dans une situation inacceptable », s'empare encore le représentant du ministère public. « Le mari le couvre. Et qu'il couvre l'un de ses adjoints qui use de sa fonction pour coucher avec l'une de ses administrés, c'est totalement inacceptable », termine Dominique Auter en requérant une peine de six mois avec sursis. « C'est un simple petit facteur et un petit élu d'une petite commune », attaque M. Marie Brist pour la défense de Jean-Christophe Padre. Puis l'avocat se lance dans le vil du sujet. « Elle porte plainte plus de neuf mois après les faits », constate M. Brist. « Et réclame, et veut être géré qu'on ne supporte pas ça pendant. De perdre deux petits avantages comme le régime de fonction, le téléphone de fonction.

« Ça donne un totalement vil », termine M. Brist en demandant la relaxe de son client. Le tribunal s'est donné une semaine de réflexion. Le jugement sera rendu le 15 juin prochain. ■

(Pierre Lagrèze)

L'art de faire des rencontres aux colonies

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. Serge Copy, écrivain, a été condamné à plusieurs reprises pour des faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique, sensibilité intelligent et « traitement de lettres. Il affiche une longue carrière dans l'éducation nationale mais tous les jours hors de métropole. Mais, cet homme intelligent, cultivé, comme le souligne son avocat, M. Delouis, est l'archétype de ce fonctionnaire qui en est

resté au « bon vieux temps des colonies », comme le chantait Michel Sardou.

Alors qu'il vient juste d'arriver à la Réunion pour prendre son poste dans un établissement de l'île, il se rend un après-midi à Saint-Paul à scooter. Déjà inebrié à 15 h, il s'adresse à hauteur de deux jeunes filles, descend de son engin et met la main aux hanches de l'une d'elles. Puis, devant la révolte des deux adolescentes, il part terminer de s'alcooliser

dans un bar à proximité. C'est là qu'il sera interpellé par les gendarmes. Mais c'est lors de son audition par les enquêteurs et devant le tribunal que Serge Copy va dévoiler son vrai visage.

« Je rentre de Mayotte et j'avais besoin de faire des rencontres rapidement », tente-t-il d'expliquer. « Vous avez de drôles de façons de faire des rencontres », constate le président Oger. Mais le prévenu va encore jouer les cartes dans ses déclarations : « Je suis blanc et de

cette façon, ici c'est des indigènes et toutes les p... ». C'est comme cela qu'il faut dire », lance Serge Copy, sous le regard attentif non seulement du tribunal mais aussi de l'assemblée des personnes présentes dans la salle d'audience.

« Il a un comportement particulièrement inquiétant », souligne Dominique Auter. « On doit absolument démentir un état d'arrêt trois jours et qui peut être constaté juridiquement », poursuit le vice-procureur en requérant une peine de 6 à 8 mois avec sursis et obligation de soins. « Je suis atteint parce que le virus d'Hépatite », lance M. Delouis qui explique que son client a fait tous les vaccins bien métropolitain. « Il a été au Gabon, au Ni-



« Le vice-procureur Dominique Auter a requis une peine d'emprisonnement avec sursis comprise entre six et huit mois.

caglia, en Guyane, à Mayotte et maintenant à la Réunion ». Puis l'avocat va aller sa plaidoirie sur le peu de cas de la « main au cul », dans toutes les colonies. « Il y a 300 ans sur internet concernant la main au cul », lance la conseil. « En 2008, une vidéo qui fait le buzz sur internet montre une millième d'homme se faire entrever une main aux hanches par son garde du corps de Patrick Desvignes et cela fait une bonne dose de monde lorsqu'il n'y a pas les commentaires », plaide encore M. Delouis en demandant la mise en liberté du tribunal.

Serge Copy a été 5 à 5 mois avec sursis avec obligation de soins et à une astreinte de 1 000 euros, le tout avec exclusion pénale. ■



Communiqué de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

DECLARATION DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (C.E.T.)